



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Les 24 heures de la Balme est une manifestation sportive à portée conviviale et caritative, ne donnant pas lieu à un classement final des participants. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cet événement de conserver cet esprit.

1. Lieu, date et nature de la compétition

Les 24 heures de la Balme est un rendez-vous caritatif, non compétitif et convivial où chacun vient relever son propre défi. Les 24h, c'est aussi courir pour une cause en soutenant l'association Kvalentin pour aider la recherche sur les tumeurs de l'enfant et de l'adolescent

L'événement se déroule du samedi 17 septembre 15h au dimanche 18 septembre 15h. Il se déroule autour du lac de La Balme de Sillingy et des jardins de Haute-Savoie, sur un parcours plat en boucle de 1700m.

Quatre formats de participations sont proposés en autant de durée :

- 24h, départ le samedi à 15h
- 6h, départ le dimanche à 9h,
- 3h, départ le dimanche à 12h
- 1h, départ le dimanche à 14h.

Les formats 24h, 6h, 3h peuvent être réalisés en équipe ou en solo.

Pour plus de détails, consulter le site <https://24hdelabalme.wixsite.com/accueil>

2. Organisateur

Les 24 heures de la Balme est organisé par l'association Aventure en Mandallaz (Siège Social : 52 impasse des Marais – 74330 SILLINGY), avec le soutien de la Municipalité de la Balme de Sillingy.

3. Conditions de participation

L'événement est ouvert à tous. La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Certificat médical

Pour les formats 24h, 6h et 3h, en équipe comme en solo, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/organisation/organisation-du-sport-en-france/les-principaux-acteurs/article/Les-federations>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Pour les formats 1h et les courses enfants, il n'est pas exigé de certificat médical.

b) Inscriptions

Le nombre de participants n'est pas limité.

Les inscriptions sont à réaliser :

- par courrier avec le bulletin d'inscription disponible sur le site <https://24hdelabalme.wixsite.com/accueil> jusqu'au 16 septembre 2019, le cachet de la poste faisant foi
- sur place le weekend de l'événement à partir du samedi à 12h et jusqu'à 30 minutes du départ du format choisi, avec une majoration de 2€.

Pour les formats solo, le droit d'inscription est de 25€ pour le 24h, 15€ pour le 6h, 10€ pour le 3h, 5€ pour le 1h (majoration de 2€ pour les inscriptions sur place le jour de la course).

Pour les formats équipe, le droit d'inscription par équipier est de 15€ pour le 24h, 10€ pour le 6h, 10€ pour le 3h.

Les équipes sont limitées à six coéquipiers.

L'inscription en solo ou équipe aux formats 24h, 6h, 3h donne droit à un lot coureur dans la limite des lots reçus des partenaires et remis dans l'ordre des inscriptions.

c) Annulation d'une inscription

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation du comité d'organisation, et justifiés par un courrier recommandé adressé auprès du Comité d'Organisation.

d) Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera sur place et jusqu'à trente minutes du départ, au village 24 heures situé au lac de la Balme.

e) Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

f) Athlètes handisports

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

g) Mineurs

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

h) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

i) Matériel de sécurité obligatoire

Dans un esprit de responsabilité individuelle, l'organisation n'impose pas de matériel obligatoire

j) Matériel recommandé :

- une paire de chaussures adaptées à la marche ou la course à pied,
- une réserve alimentaire,
- une veste coupe-vent/imperméable, une veste polaire, gants, bonnets, et de façon plus générale des habits adaptés à la météo,
- une lampe frontale pour les participants "nocturnes".

L'organisateur se réserve le droit de compléter la liste du matériel conseillé en fonction des conditions météorologiques annoncées, et ce quelques jours ou quelques heures avant le début de l'événement (consulter le site internet avant le départ).

4. Courses enfants

Des courses enfants gratuites, non compétitives et ne donnant pas lieu à un classement, se déroulent le dimanche matin autour du lac du domaine du Tornet :

- 10h30 Baby d'Athlé (2016 et après) : 400m
- 10h45 Poussins (2011 et 2012) et Ecole d'Athlé (2013 à 2015) : 800m
- 11h00 Benjamins (2009 et 2010) : 1 tour de lac (1.400m)

- 11h30 Minimes (2007 et 2008) : 2 tours de lac (3.400m)

Le droit d'inscription est de 2€, intégralement reversé à l'association KValentin. Les inscriptions sont à réaliser :

- par courrier avec le bulletin d'inscription disponible sur le site jusqu'au 31 octobre 2018, le cachet de la poste faisant foi
- sur place le weekend de l'événement à partir du samedi à 12h et jusqu'à 30 minutes du départ du format choisi, sans majoration.

A la fin de la course, un lot et diplôme personnel sera remis à chaque enfant.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance réf. 4287266 R souscrite auprès de MAIF.

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Aide aux concurrents

Toute aide extérieure, y-compris ravitaillement hors-zone, est interdite.

b) Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification

c) Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée.

d) Assistance

Aucune assistance n'est autorisée.

e) Chronométrage / Comptage de tours

Pour les formats 24h, 6h, 3h, l'organisation met en place un système de comptage manuel du nombre de tours. Chaque participant assure lui-même son propre comptage. Pour le format 1h, l'organisation met en place une table de comptage.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Les 24 heures de la Balme est un événement non compétitif. Il ne donne par conséquent pas lieu à l'établissement d'un classement.

b) Récompenses

A la fin des 24 heures, un diplôme personnel sera remis à chaque participant.

c) Publication des résultats

Un palmarès est publié sur le site web de l'épreuve. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de ce palmarès sur ces sites en cas de motif légitime en en faisant directement la demande à l'organisation.

8. Ravitaillements et repos

a) Ravitaillement

La participation à l'événement se fait en semi autonomie. Pour les formats 24 heures, 6 heures et 3 heures, l'organisation propose un poste de ravitaillement solide (fruits, fruits secs, soupe, pâtes, biscuits, ...) et liquide (chaud et froid). Pour les autres formats, un ravitaillement léger est proposé. Dans tous les cas, les participants sont invités à apporter leur propre ravitaillement auquel ils sont habitués.

b) Repos

Un local avec des lits de camp est mis à disposition pour le repos. Le nombre de place est limité. Priorité est donné dans tous les cas aux coureurs solo. En cas d'affluence, l'organisation se réserve le droit de limiter la durée d'utilisation des lits de camp.

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

Le parcours est balisé et situé intégralement autour du lac de la Balme de Sillingy.

b) Sécurité des concurrents

En cas de besoin, les secours pourront être appelés par l'équipe d'organisation.

c) Entraide entre concurrents

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12. Contrôle et modification

a) Contrôles

Le directeur de la course se réserve le droit d'effectuer tout contrôle en vue de favoriser le bon déroulement de la course.

b) Modification du parcours

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en cas de conditions météorologiques défavorables.

c) Annulation de la course:

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ de la course de 2 heures maximum, d'arrêter les courses, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. En cas d'annulation de la course, les frais d'inscription ne seront pas remboursés, les lots seront à disposition des inscrits mais ne seront pas envoyés.

d) Arrêt de la course:

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les coureurs devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

e) Tous cas non prévus seront tranchés par la Direction de course.

13. Acceptation du règlement

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, ou après l'épreuve, découlant du non-respect de ces règlements.

14. Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.